

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

**Présents** Nicolas Lonfils, *Président* ;  
Henri Gillard, Caroline Dupont, Yves Roland, Jacques Putseys, Béatrice Filée, Samir Ahrouch, Deniz AGBABA, Anne Rakovsky, Michael Van Vlasselaer, Youssef Lakhroufi, *Conseillers* ;  
Jacques Rucquoi, *Secrétaire temporaire*.

**Excusés** Alain Pauwels, Alain De Jonge, *Conseillers*.

**Séance du 14.02.19**

---

**#Objet : Budget de l'exercice 2019 - Approbation (annexes)#**

---

LE CONSEIL,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S., notamment l'article 88 ;

Vu l'arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'approbation du Comité de Concertation article 26 §2 en date du 1er février 2019 ;

DECIDE:

- 1.D'arrêter le budget de l'exercice 2019 comme suit, en fixant la dotation communale au montant de 17.970.000 euros;
- 2.De transmettre la présente délibération, pour information, au Collège des Bourgmestre et Echevins et au Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune.

Le Conseil approuve le point.

11 votants : 7 votes positifs, 2 votes négatifs, 2 abstentions.

POUR LE CONSEIL

Secrétaire temporaire,  
(Sé) Jacques Rucquoi

Président,  
(Sé) Nicolas Lonfils

POUR EXTRAIT CONFORME

Forest, le 28 février 2019

Secrétaire temporaire,

Président,

Jacques Rucquoi

Nicolas Lonfils